

LA MAISON MÉDIÉVALE DU N° 12 RUE DE LA CAPELLE À MILLAU (AVEYRON)

par Françoise GALÉS*

Aujourd'hui, l'histoire de Millau tend essentiellement à se résumer à son passé industriel gantier et mégissier récent, qui a fait la fortune de la ville des XIX^e et XX^e siècles. Pourtant, elle possède un riche patrimoine médiéval qui se lit encore aujourd'hui au travers de la forme de la ville et que symbolise la tour élevée par le roi Alphonse II d'Aragon dans le dernier tiers du XII^e siècle.

L'édifice élevé au n° 12 de la rue de la Capelle ne se signale plus aujourd'hui que par son portail couvert d'un arc brisé ménagé à l'extrémité d'une impasse ouverte sur une rue commerçante. Il dessert une demeure sur cour, qui, bien que remaniée aux XVII^e, XIX^e et XX^e siècles, illustre un habitat patricien médiéval mais aussi l'activité commerciale qui s'y déroulait.

Aucune étude n'avait encore été consacrée à cette demeure. C'est un projet d'acquisition par la collectivité qui l'a motivée et a permis sa réalisation. Elle s'intègre dans une opération d'inventaire du patrimoine conduite en partenariat avec le Service de la Connaissance du Patrimoine de la Région Midi-Pyrénées. Grâce à des sondages et à des relevés de bâtis réalisés en juillet 2011 par Baptiste Quost, stagiaire en master 2 d'archéologie, la demeure s'est en partie dévoilée. Le présent article s'attache à déterminer les grandes étapes de sa constitution.

Le contexte urbain

Située au n° 12 de la rue de la Capelle, la demeure est implantée dans l'un des dix quartiers de Millau, celui de la Capelle, appelé *Palière*¹ au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime (fig. 1). Occupant la bordure nord-est de la ville, ce quartier était bordé à l'est par les fortifications médiévales (enceinte et fossé), disparues (fig.2). Un axe principal, la rue de la Capelle aujourd'hui, *Bocaria*, boucherie, au Moyen Âge, l'irrigue. À sa sortie se trouvait la porte de la Capelle², au nord, un des principaux accès de la ville. À l'opposé au sud, la rue débouchait sur sa principale place³, la « place Mage », l'actuelle place Maréchal Foch. C'est là que se mesuraient les blés et les farines

* Communication présentée le 3 janvier 2012, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2011-2012 », p. 278.

1. D'après Dieudonné REY, *Le Pont vieux de Millau*, Imprimerie Artières, Millau, 1923, p. 47, le nom de Palière proviendrait « de la grange aux dîmes située sous les remparts à l'est de la ville et destinée à engranger les récoltes du pré et jardins du Prieuré, compris entre l'enceinte et la rivière ». A.M. Millau CC 2, Compoix 1444 ; CC 3, Compoix de 1452.

2. La ville est fortifiée depuis le milieu du XIII^e siècle environ et est ceinte d'une muraille doublée d'un fossé, et équipée de huit portes fortifiées.

3. « *en la grand plassa publica* », Jules ARTIÈRES, *Millau à travers les siècles*, Imprimerie Artières et J. MAURY, Millau, 1943, Laffitte Reprints, Marseille, 1996, p. 430.

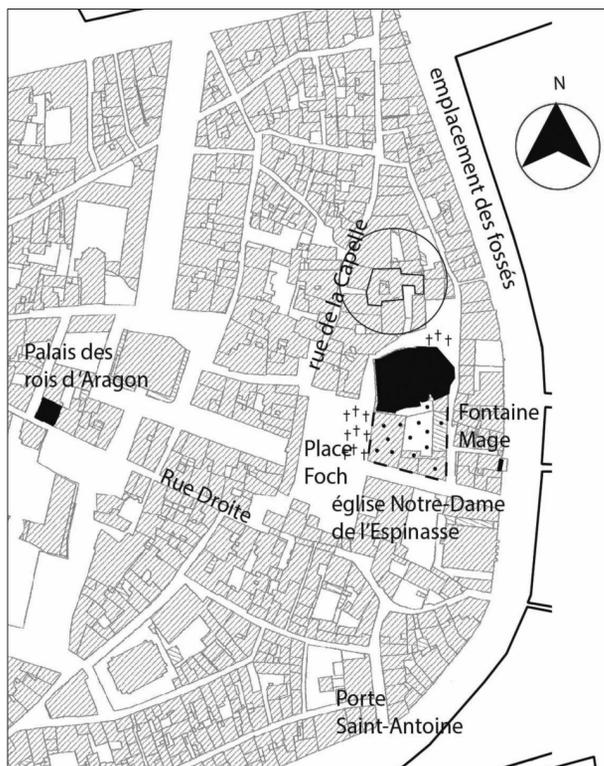


FIG. 1. PLAN DU QUARTIER DE LA CAPELLE INDICANT LES PRINCIPAUX ÉDIFICES MÉDIÉVAUX. La maison étudiée est repérée par le cercle.
(Dessin F. Galés, sur un extrait du plan cadastral actuel).

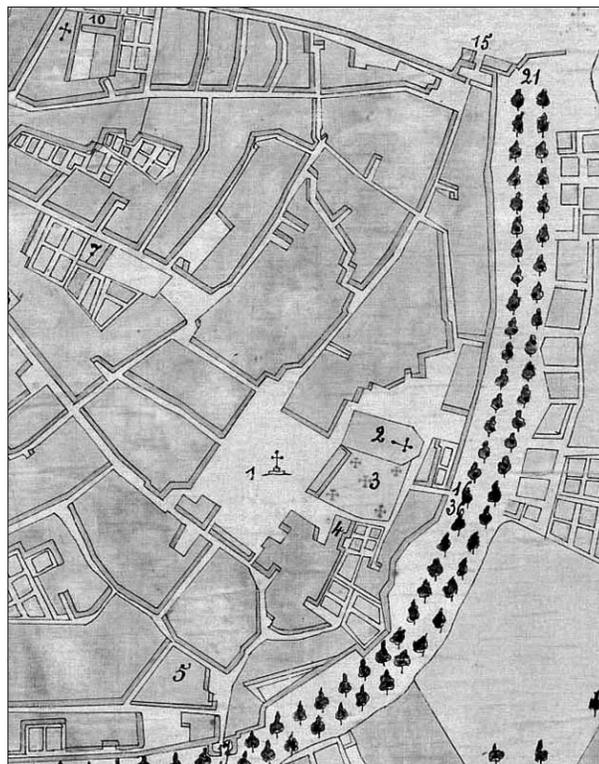


FIG. 2. QUARTIER DE LA CAPELLE. EXTRAIT DU PLAN ÉLEVÉ AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE, (1- place mage ; 2-église Notre-Dame ; 3- prieuré ; 5- maison des pères St-Antoine ; 7- cour royale ; 16- porte de la font ; 21 - cours Lescalopier (anciens fossés) ; 36- fontaine de la place). A. M. Millau.

portés au poids public, dit *pierre-foiral*⁴, avant d'être taxés⁵. C'est là aussi qu'étaient passés les actes importants⁶. Elle bordait alors le monastère bénédictin dont ne subsiste plus aujourd'hui que l'église paroissiale Notre-Dame de l'Espinasse. Sous le vocable de Sainte-Marie, elle avait été consacrée en 1095 par le pape Urbain II et dépendait depuis 1070 de l'abbaye bénédictine Saint-Victor de Marseille⁷. Les deux frères de Béranger, le vicomte de Millau, Bernard et Richard, deux abbés successifs de cet ordre puissant, avaient en effet encouragé la construction de l'église et du couvent⁸, afin d'ouvrir le Rouergue à l'ordre bénédictin⁹.

Des ruelles et des traverses desservent ce quartier et c'est à l'extrémité d'une impasse que la demeure s'élève. Si la plupart des maisons de cette artère présentent une façade sur rue et conservent des vestiges datables des XIII^e-XVI^e siècles (essentiellement des arcades segmentaires de boutiques et des croisées), le n° 12 rue de la Capelle, est un édifice à plusieurs corps disposés autour d'une cour centrale. Lui est également associé un corps arrière qu'une cour sépare, laquelle s'ouvre sur le bas côté nord de l'église Notre-Dame, actuellement la place Claude Peyrot.

4. *Pierre foiral* ou pierre publique, *sesteyral*. J. ARTIÈRES, *Millau à travers les siècles...*, p. 238-239. Le *sesteyral* est un impôt d'un denier prélevé sur chaque setier de blé ou quintal de farine : Florent GARNIER, *Un consulat et ses finances. Millau (1187-1461)*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2006, p. 175, note 141.

5. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 780.

6. J. ARTIÈRES, *Millau à travers les siècles...*, p. 430.

7. Joseph (Abbé) ROUQUETTE, *Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de l'Espinasse de Millau*, 1866, réédition Christian Lacour, 1998, p. 19-20. A.M. Millau II 2 (XVII^e siècle) : donation de l'église paroissiale à l'abbaye Saint-Victor de Marseille, 1070, avec défense de bâtir chapelle ni oratoires dans ladite paroisse.

8. Le vicomte de Millau, Béranger donne l'église et le terrain nécessaire à la construction à l'abbaye Saint-Victor de Marseille : J. ROUQUETTE, *Histoire du prieuré...*, p. 19-20. Jules ARTIÈRES, *Documents sur la ville de Millau*, Imprimerie Artières et Maury, 1930, p. 1 (n° 1).

9. Jacques BOUSQUET, *Le Rouergue au premier Moyen âge (vers 800-vers 1250) : les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines*, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, T. 2, 1994, p. 577.

Avec les quartiers Paissière¹⁰, Pelacuer¹¹ et Lafon¹², c'est un des quartiers « où se rencontrent les demeures les plus importantes »¹³. Relativement prospère, il abritait une majorité d'artisans, notamment des bouchers. Millau était alors une ville commerçante florissante, jouissant d'un pont, élevé sur le Tarn, mentionné depuis 1156¹⁴ et qui faisait de Millau un des points principaux de franchissements du Sud-Rouergue. Florent Garnier¹⁵, citant Henri Bautier, note que Millau était « l'un des plus importants carrefours de la France centrale » avec Rodez, Cahors et Saint-Flour; « plaque tournante »¹⁶ du commerce entre Languedoc, Auvergne, Gascogne et Lyonnais, ses foires permettaient d'échanger des fruits, du sel, des chaudrons, des draps, mais aussi du bétail, des peaux, de la laine, produits de l'agropastoralisme des causses alentour. Important centre drapier¹⁷ aux XIV^e-XV^e siècles, la ville se consacrait également au travail de la peau et du cuir, activité qui deviendra dominante sous l'Ancien Régime¹⁸. Ville de consulat¹⁹, elle bénéficiait de franchises depuis que le roi Alphonse II d'Aragon, vicomte de Millau, les lui avait accordées en 1185²⁰. Elles favorisèrent le développement et l'enrichissement d'une bourgeoisie commerçante qui donna nombre de consuls et notamment des consuls boursiers²¹.

La demeure de riches marchands ?

Dans leurs ouvrages, *Le pont vieux de Millau* et *Millau à travers les siècles* parus en 1923 et en 1943, Dieudonné Rey et Jules Artières évoquent la mort tragique d'un riche fabricant tanneur et cordonnier, Huc Olivier, qui, en 1318, fut brûlé pour sorcellerie²². Il habitait rue de la Capelle et tout indique qu'il fut propriétaire de la maison qui nous intéresse : l'adresse, rue de la Bouquerie ou de la Capelle, l'impasse qui y conduit et l'organisation de la demeure autour de la cour.

D'après l'enquête sur les biens des condamnés à mort²³ menée à l'occasion de la demande de réhabilitation faite par ses fils, il possédait une maison avec une cour précédée d'un passage, appelé « des oliviers », située rue de la

10. Situé au nord de la rue Droite, au centre de la ville, il comprend notamment l'ancien palais des rois d'Aragon.

11. Situé de part et d'autre de la rue Peyrollerie, au sud-ouest de la ville, à l'opposé du quartier Palières.

12. Il comprend notamment le prieuré et l'église Notre-Dame de l'Espinasse.

13. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 780.

14. D. REY, *Le pont vieux de Millau...*, p. 18. Jean BOUSQUET, « La première charte de privilèges de Millau (1187) est-elle la plus ancienne ? », *Libertés locales et vie municipale en Rouergue et Roussillon*, Montpellier, 1986, p. 122.

15. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 231.

16. J. ARTIÈRES, *Documents sur la ville de Millau...*, p. 121, 319.

17. D'après J. ARTIÈRES, dans *Millau à travers les siècles...*, p. 125-126, c'est au début du XVI^e siècle que l'administration consulaire a décidé de réglementer la draperie à Millau, nommant en 1508, des inspecteurs des draps chargés de les examiner, avant de les faire sceller au plomb. Voir aussi, pour l'approvisionnement et la qualité des draps à Millau, au XIV^e siècle et au XV^e siècle : « Dans le première moitié du XV^e siècle, les draps proviennent de Laroque d'Olmes (Ariège), Montolieu (Aude), Perpignan et Puigcerda (Catalogne) », dans F. GARNIER, « *Un consulat et ses finances...* », p. 540-541.

18. Jacques FRAYSSENGE. *Millau, une ville du Rouergue sous l'Ancien Régime (1668-1789)*, Société catholique, société protestante, Librairie Trémolet, Millau, 1990, 368 p.

19. Henri AFFRE, « Le consulat de Millau », dans *Mémoire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 1868, 53 p. ; Louis BERNAD, *Une ville de Consulat : Millau en Rouergue*, Thèse de docteur en droit, Millau, Artières et Maury, 1938, 112 p. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, 2006.

20. A.M. Millau, AA 13 (copie du début du XIII^e siècle). Jean-Marie CARBASSE, « La charte consulaire de Millau (1187) », *Libertés locales et vie municipale en Rouergue et Roussillon, actes du LVIX^e Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, (Millau, 19-20 juin 1987), Montpellier, 1988.

21. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 463 et suivantes.

22. D. REY, *Le Pont vieux de Millau...*, p. 48-49. J. ARTIÈRES, *Millau à travers les siècles...*, p. 72. Il reconnut devant le sénéchal du Rouergue, « spontanément et avant toute poursuite » avoir « enseveli et fait ensevelir dans du fumier, plusieurs pains, de la pâte de pain, des cornes et du sang de bœuf, dans l'intention de faire périr les fruits de la terre et les bestiaux, commettant ainsi un néfaste sortilège ». Cet acte qui peut se traduire par l'enfouissement de déchets issus de son entreprise, en guise de fumier, a durablement marqué la ville qui a gardé, au-delà du pont vieux, le souvenir de son supplice. Aujourd'hui, il met en lumière une maison, les descriptions étant alors rares pour Millau à cette date, tout comme les inventaires après décès, exceptionnels. Il révèle sans doute également un fait de jalousie, le marchand étant suspect de s'enrichir indûment.

23. A.M. Millau, FF 31.

Bouquerie (boucherie), en face d'une fontaine²⁴, et qui s'étendait jusqu'à la rue Palière (aujourd'hui Claude Peyrot)²⁵.

Comme tanneur, il possédait également une *calquière*, cuve de pierre destinée à faire tremper les peaux, avec un jardin qui s'étendait, hors les murs, au-delà de la porte, fortifiée, Saint-Antoine²⁶, qui fermait la ville au sud-est²⁷. Tanneur et cordonnier, il prenait les dépouilles des bêtes aux boucheries proches et menait leur totale transformation jusqu'à l'obtention du produit fini, la chaussure. Il tannait probablement ses peaux hors les murs, en raison des nuisances que cette tâche occasionnait, particulièrement des pollutions olfactives²⁸ – et que le consulat avait toujours cherché à éloigner de la cité²⁹ –, tandis qu'il vendait probablement sa fabrication en ville, conservant ses réserves dans sa demeure. Son activité se concentrait semble-t-il localement, en lien étroit avec la production rurale, issue des causses, notamment du Causse du Larzac, lieu de transhumance des brebis par excellence, mais aussi d'élevage de porcs, de bovins, mais aussi de chevaux et d'ânes³⁰.

Cossu³¹, il appartenait à la bourgeoisie millavoise qui prêta de l'argent au consulat, notamment en 1302, alors que la ville envoyait des hommes d'armes en Flandres³². Si à la même période, les juifs furent sollicités comme usuriers, « *que costero d'uzura* »³³, il ne semble pas que ce soit le cas d'Huc Olivier, qui prêta probablement pour obtenir une reconnaissance personnelle de son statut de marchand, en faveur de son ascension sociale, voire de son accession au consulat, l'élite marchande constituant à Millau comme ailleurs, la couche dirigeante de la cité³⁴. Un faux-pas l'a conduit vers la mort qu'on lui connaît. Sa maison comme ses biens furent confisqués par le Sénéchal du Rouergue jusqu'à leur restitution, après l'enquête de 1407, à l'un de ses fils survivant. Appartenant à l'ordre des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, ce dernier les vendit alors³⁵.

La demeure est ensuite passée entre les mains de la famille Mayrueys. Les compoix de 1444³⁶ et 1452³⁷, ainsi que la déclaration des biens qu'il effectue en 1452³⁸, montrent qu'un riche marchand, Johan Mayrueys, habitait rue de la Bouquerie et y possédait une série de maison (*hostals*) contiguës, organisées autour d'une cour³⁹, ainsi qu'une autre maison (*hostal*) avec étable et grenier à foin⁴⁰.

Johan Mayrueys était le frère de l'évêque de Castres, Raymond Mayrueys devenu cardinal en 1496, peu avant sa mort⁴¹. Leur père, maître tanneur et maître cordonnier habitait déjà rue de la Bouquerie⁴², et on le suppose déjà suffisamment fortuné pour envoyer ses fils étudier, le commerce comme l'apostolat, exigeant une formation et une instruction particulières⁴³.

24. Hormis la fontaine qui n'existe plus et dont nous ignorons l'emplacement, une seule demeure peut aujourd'hui correspondre à cet emplacement, le 12 rue de la Capelle. Un plan de 1810 indique une « rue du Puits neuf » aux abords immédiats de l'impasse, la légende se portant de part et d'autre de son emplacement, laissant supposer qu'un puits aurait pu la remplacer.

25. A.M. Millau, FF 31 : « *Hospitium situm in carreria vocata de la boquaria, ante quandam griffonem supra portitu sive intrada curtuli vocati dels oleiers* » ; D. REY, *Le Pont vieux de Millau...*, p. 47.

26. A.M. Millau, FF 31 : « *Unam calqueriam cum orto, sitam exira portali vocatum de na oliva alias de Santo Antoni* ». D. REY, *Le Pont vieux de Millau...*, p. 47.

27. D'après Jules Artières, le quartier situé hors les murs, entre la porte Saint-Antoine et la porte du Jumel, était appelé des *Calquières* : J. ARTIÈRES, *Millau à travers les siècles...*, p.124. Le plan de Millau du milieu du XVIII^e siècle (A.M. Millau, non cotée) indique une série de mégisseries situées sur la bordure du Tarn, à l'aplomb de ces deux portes.

28. « *per la pudisina que es en tota la carrieyra* », J. ARTIÈRES, *Documents sur la ville de Millau...*, p. 295.

29. J. ARTIÈRES, *Millau à travers les siècles...*, p. 124-125.

30. Antoine-Régis CARCENAC, *Les templiers du Larzac*, éd. Lacour, 1994, p. 131-145

31. Enquête sur les biens des condamnés à mort, 1407 : D. REY, *Le pont Vieux de Millau...*, p. 47.

32. A.M. Millau CC 344 f° 2 : « *Item de la carta palierra pretero may per la anada de Flandres que non montava lur comu : Item d'en Huc Olevier XXX sols, per aquelo raso* » : J. ARTIÈRES, *Documents sur la ville de Millau...*, p. 47.

33. A.M. Millau, CC 344 : J. ARTIÈRES, *Documents sur la ville de Millau...* p. 47.

34. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 385 et suivantes.

35. J. ARTIÈRES, *Millau à travers les siècles...*, p. 73.

36. A.M. Millau CC 2 (1^{er} inventaire), f° 30 r.

37. A.M. Millau CC 3 (1^{er} inventaire), f° 75 r°-76 r°.

38. A.M. Millau cc 243 (2^e inventaire), 2^e liasse.

39. Le compoix de 1452 confirme l'organisation de la maison autour d'une cour intérieure : A.M. Millau CC 3 (1^{er} inventaire), f° 75 r, « *totz atocan* ».

40. A.M. Millau cc 243 (2^e inventaire), 2^e liasse : « *totz los hostals que ieu ay et tene et en losquals estan totz ensems tocans et may lostal en que ieu estable et fenial que es situat detras los digs hostals, losquals hostals son situatz en la vila presen de melhau et en la carrieyra appellada de la bocaria, confrontatz am l'ostal de Sr Jehan Guizart et am lostal de Ramon de la vila lostal detras se confronta am lostal de Sr Ramon Rebieyra et am l'hostal de dona senhorela Malpela* ». (Transcription Jacques Frayssenge, conservateur des Archives Municipales de Millau).

41. J. ARTIÈRES, *Millau à travers les siècles...*, p. 106-144.

42. J. ARTIÈRES, *Millau à travers les siècles...*, p. 144.

43. À l'issue de ses études, à Toulouse, Raymond Mayrueys fut récompensé, comme d'autres nouveaux docteurs, par le consulat qui lui offrit

Comme Huc Olivier, il déclarait une *calquière*⁴⁴ dans un jardin planté d'arbres fruitiers, « situé à la douve⁴⁵, derrière la porte Saint-Antoine et la fontaine (dite aujourd'hui *la fon mage*), aux abords du petit jardin du prieuré »⁴⁶. La *calquière* établie non loin de la fontaine lui permettait probablement de tirer l'eau nécessaire à la transformation de la dépouille des animaux en cuir. C'est probablement dans son jardin qu'il faisait sécher les peaux, comme le montrent encore les cartes postales de Millau du début du XX^e siècle, alors que la ganterie connaissait sa pleine expansion. « L'estime fait [sur le compoix de 1444] de ses biens étant trop excessive et hors de toute raison »⁴⁷, il tenta de réduire sa participation financière, et il est probable qu'il sous-évalua alors la valeur de ce verger, qualifié de petit, « ne donnant pas un denier et que personne ne veut louer »⁴⁸, mais également celle de la *calquière*, pourtant évaluée à 100 florins en 1419⁴⁹. Activité marchande initiale, la tannerie tombait alors peut-être aussi en désuétude, le négoce s'avérant plus lucratif pour lui, et moins déshonorant ?

Les vignes, les jardins, les champs, déclarés à la suite sont eux aussi systématiquement dépréciés, ne semblant rien lui rapporter et les champs demeurer improductifs. Estimées à 300 l en 1444, ses possessions ne représentant plus que le quart de leur valeur, en 1452, suite à l'abattement consenti. Dispersées autour de la ville, aux abords de la rivière (Chayran) comme sur les coteaux à l'opposé (Crès), elles laissent entrevoir que ses biens fonds ruraux étaient nombreux, comme ses biens meubles, évalués à plus de 1000 l en 1444, puis 300 en 1452⁵⁰.

Si son métier de tanneur s'exerçait hors les murs, celui de cordonnier, avec la mise en œuvre qu'elle imposait, se concentrait probablement dans la demeure qu'il possédait rue de la Bouquerie. C'est là qu'il habitait, « *fa sa habitation* »⁵¹, mais il ne précise pas s'il abritait famille, apprentis ou compagnons. Il ne mentionne pas davantage de boutique ou ouvroir « *hobrador* », ou autre lieu de vente, alors qu'il déclare un bien à vocation industrielle, la *calquière*, suggérant que son activité marchande se déroule ailleurs.

Sa fortune provenait sans doute de sa profession de marchand et de négociant : des registres notariés nous informent qu'il vendait des draps de Perpignan et de Wervicq (dans le Pas de Calais)⁵². Ce négoce l'envoyait plus loin encore, jusqu'à Genève, véritable carrefour commercial, où il semble qu'il avait l'habitude de se rendre, probablement pour acheter des draps, jusqu'à ce que son activité ne ralentisse : c'est du moins ce que suggère son assertion de 1452 : « rencontrant des difficultés dans l'exercice de sa profession de marchand .../... depuis 6 ans, il n'avait pu se rendre à Genève faute d'argent »⁵³. Il négociait aussi, probablement, des étoffes de luxe, des mobiliers coûteux ou des objets rares destinés à satisfaire les besoins de prestige de l'élite dirigeante ou de l'aristocratie locale, tel Jacob Adhémar, noble du château de Cantobre, dans la vallée de la Dourbie, qui reconnut lui devoir, en mars 1452, 19 moutons d'or pour « l'achat de quelques marchandises et l'arrentement d'un mas »⁵⁴. Marchand opulent, Johan Mayrueys a probablement su profiter de l'essor urbain de Millau, devenue une ville du royaume et, notamment, de la concession de foires par Charles VII en 1437.

quatre tasses pesant chacune 1 marc d'argent (1 peu plus de 28 l) et la somme de 75 l : F. GARNIER, *Un consulat et des finances...*, p. 604. A.M. Millau, CC 396, f° 20 r - v, f° 24.

44. Il demeure malaisé, au regard de nos sources, d'évaluer l'importance de cette « calquière » qu'il déclare valoir 8l.

45. « *pausat en la doga* ». Depuis le milieu du XIII^e siècle, la ville de Millau était entièrement ceinte d'un fossé que remplacent aujourd'hui ses boulevards.

46. A.M. Millau cc 243 (2^e inventaire), 2^e liasse : « *Item may hun petit verdia am calquieyras de lasquals ieu non ay pas hun petit denia ni trobe home que las vuelho logar; pausat en la doga foras lo portal de sant anthony et de la fon, confronta am la doga et am lo pradet de la claustra et am lo prat de sr Amans Bonamic, dona de ces al hospital de San Jacme 3d. am senhoria.* ».

47. A.M. Millau cc 243 (2^e inventaire), 2^e liasse (1). Cette déclaration, tout comme celles faites par les autres contribuables, avait pour vocation d'obtenir une diminution de l'estimation des biens réalisée en 1444. Dans le compoix de 1552, les biens immeubles et meubles font l'objet d'un important abattement à la base de trois quarts de leur valeur. Pour autant, il ne semble pas avoir bénéficié d'un abattement plus important que ses pairs. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 767 -769 ; 772-773.

48. « *ieu non ay pas hun petit denia* ». Elle était évaluée à 40 l en 1444 puis 8 l en 1452.

49. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 421.

50. Ni les compoix de 1444 et 1452, ni la déclaration de la même année n'en donnent le détail, comme dans la majorité des cas.

51. A.M. Millau cc 243 (2^e inventaire).

52. Il est créancier de 8l 15 s. pour la vente de 2 cannes et demi de draps de Wervicq (Pas de Calais) ; un laboureur lui doit 6 l 2s et 6 d pour 2 cannes et demi de draps de Perpignan. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 409.

53. « *VI ans ha que non aye fag degun viatge e Gineva per faute dargen* », A.M. Millau cc 243 (2^e inventaire).54. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 409.

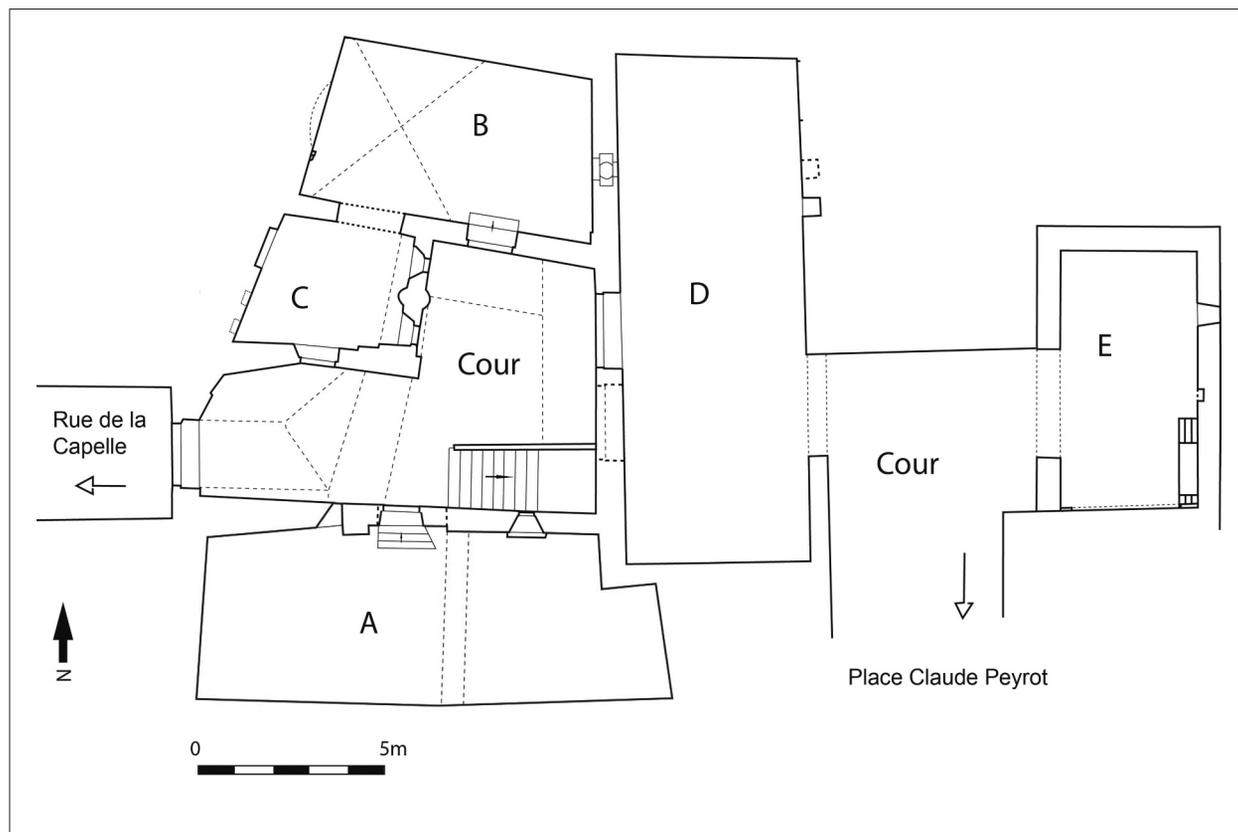


FIG. 3. PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA DEMEURE SUR COUR (A, B, C, D) ET DU CORPS ARRIÈRE (E).
Relevé et dessin Françoise Galés.

Successivement membre du Conseil de l'Esquille en 1426⁵⁵, puis membre du Conseil Secret en 1434⁵⁶, et ayant suivi le *cursus honorum* financier⁵⁷, il appartenait à l'élite urbaine. Ces deux conseils qui regroupaient 50 à 60 hommes, généralement des habitants de la ville, agissaient au nom de la communauté et fournissaient les futurs consuls⁵⁸. Il le devint en étant élu consul boursier en 1440-1441, activité confiée aux plus riches millavois, marchands habitués au négoce ou au maniement de l'argent⁵⁹. C'était un « Moyen de faire valoir ses compétences et de se faire connaître du milieu consulaire lorsqu'on n'appartenait pas à l'un des principaux lignages de la ville »⁶⁰; il fut ensuite consul en 1443, 1446 et 1455⁶¹.

Les compoix de 1444 et 1452 montrent que Johan Mayrueys possédait une importante demeure, dont la valeur vénale était estimée à 800 livres en 1444 puis la valeur d'allivrement passe à 200 en 1452⁶². Comme la grande majorité des consuls boursiers des XIV^e-XV^e siècles, il appartient aux plus aisés d'entre eux, aux feux les plus taxés, et pour lesquels la fortune représentait un des principaux éléments de notabilité. La demeure figurait comme l'élément principal de cette fortune. Leur valeur était estimée, telle la sienne, au double des résidences de l'ensemble

55. Les membres du conseil de l'Esquille collaborent aux décisions avec les consuls. Tous les consuls ont été conseillers. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 211.

56. A.M. Millau, cc 2 (2^e inventaire), f^o 13 v ; F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 771.

57. Il avait auparavant participé à différentes commissions : d'audition des comptes (1424), de répartition des tailles (1429), de levée de l'impôt (1431-1432), et avait été collecteur de la taille (1436), qui l'avaient formé à la gestion financière de la ville. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 771, note 753.

58. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 196.

59. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 773.

60. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 411.

61. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 774.

62. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 767 ; 772-773.

des habitants⁶³. Avec ses biens meubles, sa demeure illustre son prestige et son ascension sociale. Il semble pourtant que la famille Mayrueys⁶⁴ ne se maintint pas au pouvoir et la maison, avec elle, est tombée dans l'oubli.

Analyse monumentale

L'ensemble se compose d'une maison sur cour et d'un corps arrière (fig. 3). Quatre corps de bâtiment bordant une cour de plan quadrangulaire forment la demeure principale. Un porche ouvert à l'extrémité d'une impasse y donne accès. Elle ne dispose donc que d'une faible élévation sur la rue. À l'opposé, une deuxième cour la sépare du corps arrière, un simple bâtiment quadrangulaire. Ensemble, ils forment une parcelle importante, qui s'articule au centre de l'îlot, entre deux rues. Si le corps arrière est probablement venu se greffer à l'immeuble sur cour dans un second temps, la maison sur cour résulte sans doute d'une construction relativement homogène, sur une surface à bâtir importante, que la proximité de l'église avait peut-être déjà rendue rare.

Les principales modifications de la demeure médiévale

La maison médiévale de caractère se caractérise par l'emploi quasi-exclusif d'un calcaire gris-bleu, d'origine locale, et présente une mise en œuvre régulière de moyen appareil.

L'ensemble a connu deux grandes périodes de remaniement, au XVII^e siècle, puis aux XIX^e-XX^e siècles, alors que les nécessités de logement dans la ville se faisaient de plus en plus pressantes.

Au XVII^e siècle, les modifications se traduisent par l'usage d'un grès ocre, local, tiré d'une carrière située au nord-ouest de la ville, aux environs du hameau de Soulobres, sur les hauteurs qui surplombent Millau. Il est employé, à partir de 1613, dans la construction de la tour qui surmonte celle d'Alphonse II, dans la réédification partielle de l'église Notre-Dame, dès 1641, ou encore dans la construction de l'hôtel de Tauriac, vers 1633. L'architecture est alors sobre et la décoration se porte, en façade, sur les portes et les fenêtres couvertes de frontons triangulaires aux entablements ornés de triglyphes et de métopes, portés par des colonnes cannelées. Pour cette demeure, on leur a préféré de grandes arcades à chanfreins et cavets, tandis que les niveaux étaient surhaussés.

La deuxième phase de reconstruction, aux XIX^e-XX^e siècles, s'avère plus destructrice. Elle se caractérise par la restructuration complète des niveaux, le voûtement de certains espaces du rez-de-chaussée et la création de nouveaux espaces de vie. Nombre de baies médiévales ou modernes sont alors remaniées, souvent réduites, laissant place à des ouvertures à linteau droit.

Aujourd'hui, l'organisation sur cour demeure peu ou prou la même que ce qu'elle était au Moyen Âge.

La cour intérieure, de plan quadrangulaire, forme le pivot central de la distribution : autour d'elle se développent quatre corps de bâtiments, nommés pour plus de commodité, (A) au sud, (B) au nord, (C) à l'ouest et (D) à l'est (fig. 4). Ils sont desservis au premier étage par une galerie maçonnée qui court sur les bâtiments (D) et (B), à laquelle un escalier en L donne accès, sa première volée étant adossée au bâtiment (A) (fig. 5).

L'escalier comme les galeries ont été remaniés et remplacent très certainement des aménagements antérieurs de bois. L'escalier actuel, maçonné, repose sur un arc rampant entièrement enduit de béton (fig. 6). Il condamne aujourd'hui un des jours de la pièce (A0) en rez-de-chaussée, ainsi qu'une des grandes arcades segmentaires qui

63. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 417-418.

64. D'après Louis d'ALAUZIER, « Sorcellerie à Millau », *Études sur le Rouergue*, 1974, p. 119, le notaire Jean Calmette serait le fils de la sœur de Jean Mayrose, qu'il qualifie de cardinal, le confondant avec le tanneur. Jean Calmette, en activité en même temps que Johan Mayrueys, devint consul boursier en 1439. F. GARNIER, *Un consulat et ses finances...*, p. 379.

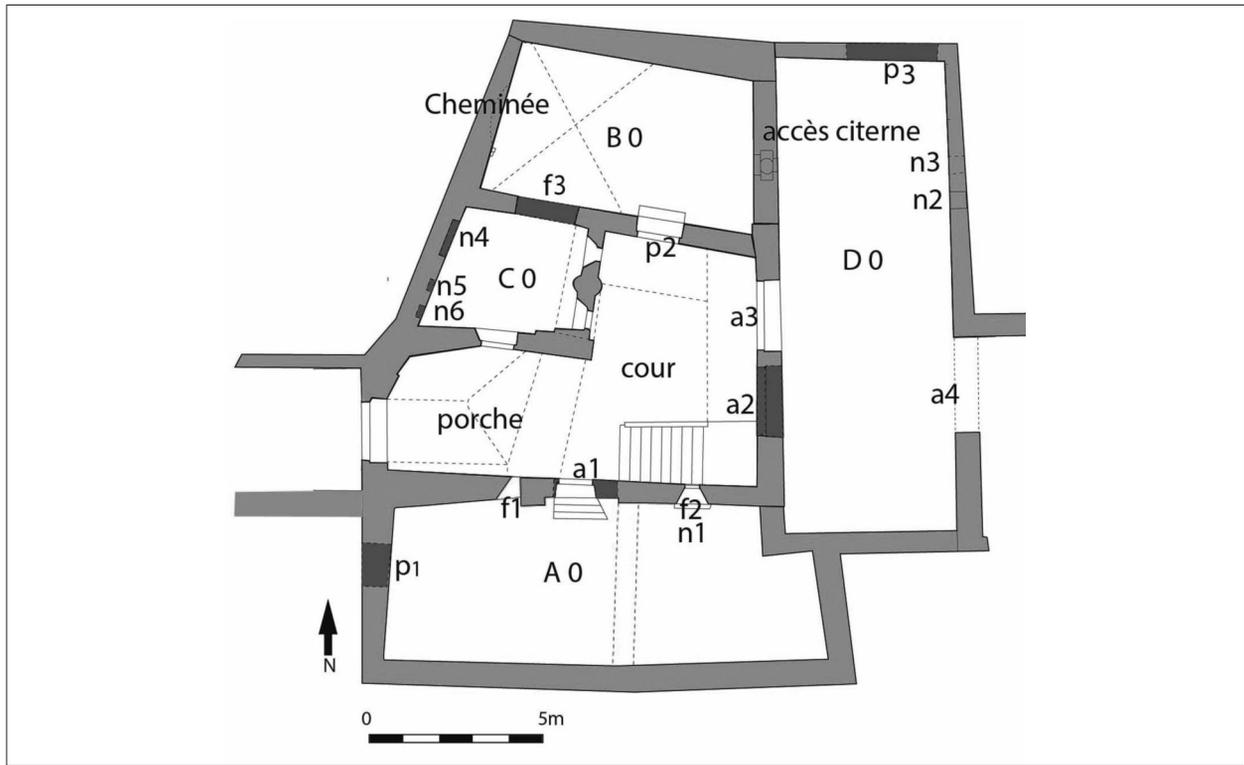


FIG. 4. PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE. (a : arcade ; f : fenêtre ; n : niche ; p : porte). Relevé et dessin Françoise Galés, Baptiste Quost.

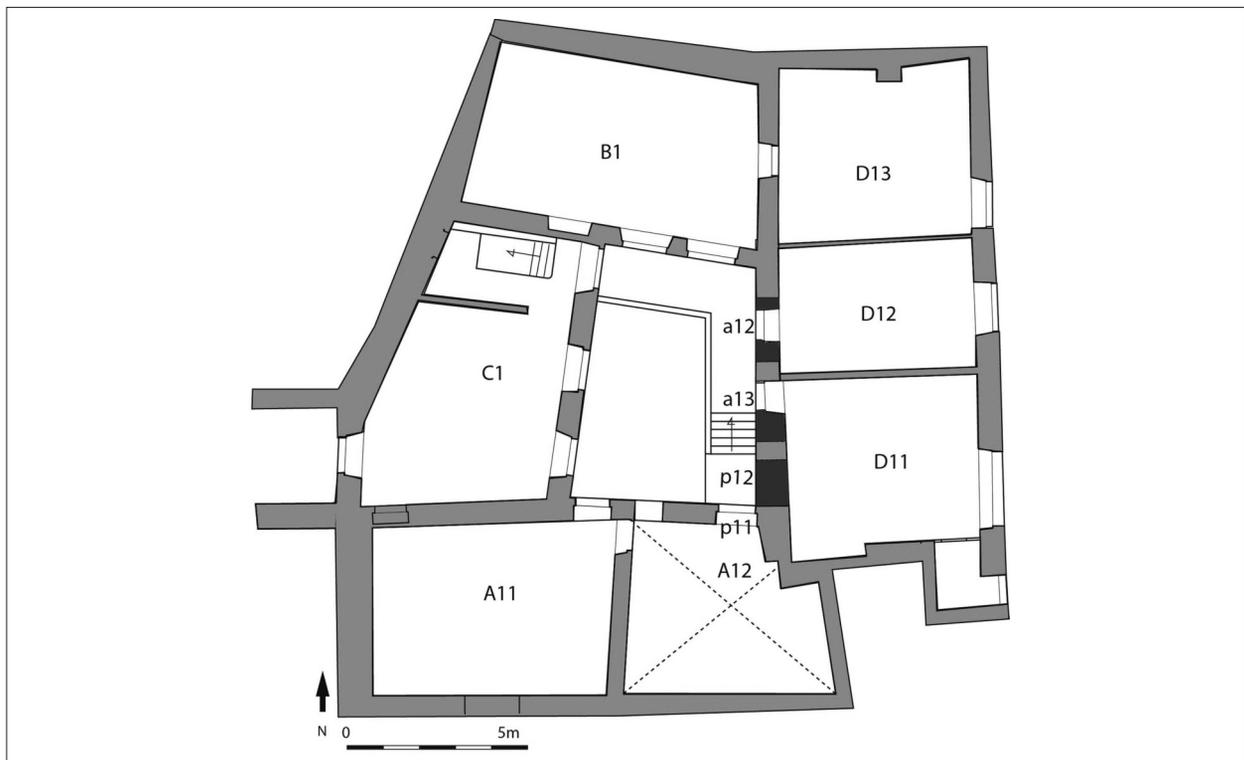


FIG. 5. PLAN DU PREMIER ÉTAGE (a : arcade ; p : porte). Relevé et dessin Françoise Galés, Baptiste Quost.



FIG. 6. VUE DE L'ESCALIER ET DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CORPS DE BÂTIMENT (D), avant décroûtage des élévations. Cliché Françoise Galès.

ouvrait sur la pièce perpendiculaire (D). Des arcs segmentaires de tuf, chanfreinés, portent les galeries adossées aux élévations des ailes (D) et (B), et qui sont surmontées d'un toit en appentis (fig. 7). Elles se prolongeaient le long du bâtiment (C) jusqu'à ce que leur élévation sur cour les remplace et les condamne.

Le corps de bâtiment (A) de trois niveaux, de 12,50 m de long sur 5 m de large, définit la limite sud de la demeure.

Une porte à linteau droit (a1) des XIX^e-XX^e siècles dessert⁶⁵ son rez-de-chaussée. À l'intérieur, un dénivelé d'un mètre entre la cour et le sol de la pièce, que rattrapent quatre marches, montre que le sol a été rabaissé. Il permettait de dégager suffisamment d'espace en hauteur⁶⁶, la pièce étant couverte d'une voûte en berceau de 3,25 m de haut (fig. 8). De tuf et très régulièrement assisée, elle se développe de part et d'autre d'un arc diaphragme de calcaire, qui divise l'espace en deux parties sensiblement égales. Elle remplace un plancher dont l'emplacement est masqué par les reins. Avec les aménagements au sol (poutres destinées à porter les fûts, dallage), et sur la voûte, (une trappe ménagée à proximité de l'arc diaphragme qui ouvrait vers l'étage du dessus), elle indique que cette pièce abritait une cave à vin, jusque très récemment.

L'ensemble présente une élévation de moellons de calcaire de moyen appareil régulier, caractéristique de la mise en œuvre de la demeure, hormis l'arc diaphragme, élevé en pierre de taille de calcaire à joints fins. Le tuf, employé pour la construction de la voûte, est un matériau extrait à proximité de Millau, notamment dans le village de Creissels : léger, facile à tailler, il est utilisé depuis le Moyen Âge jusqu'au XX^e siècle, où la voûte a probablement été bâtie. Dans le mur pignon occidental, le portail condamné (P1), en grès ocre, couvert d'un arc

65. Elle a été logée sous une grande arcade segmentaire, comme souvent dans la demeure, dont elle condamne l'embrasure et masque d'éventuels vestiges de gonds ou de feuillure.

66. Le faible ressaut de maçonnerie, plutôt irrégulier, qui apparaît en certains endroits des élévations, notamment au nord, indique que le niveau de sol était probablement situé légèrement en contrebas de la cour actuelle, à 0,50 m en-dessous. Depuis la rue, le sol de la demeure ne cesse de se rabaïsser, par palier, tout comme la maison voisine au nord, suivant probablement une pente naturelle. L'appareil est fait de moellons de calcaire régulièrement assisés.



FIG. 7. VUE DE L'ANGLE NORD-EST DE LA COUR.
Cliché Françoise Galés.

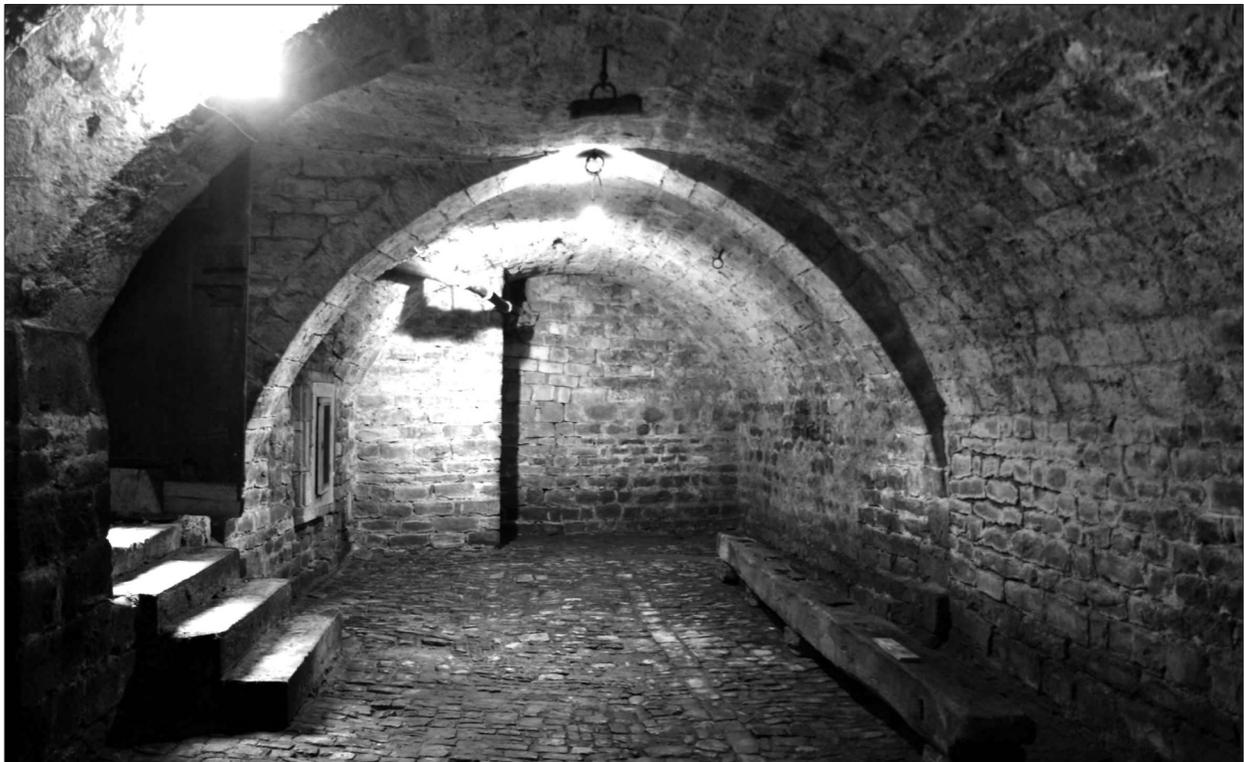


FIG. 8. VUE INTÉRIEURE DE LA SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CORPS DE BÂTIMENT (A). *Cliché Françoise Galés.*

segmentaire chanfreiné et à angle abattu⁶⁷, montre que l'espace était relié à la pièce adjacente, sous l'Ancien Régime. À l'opposé, les désordres visibles dans l'angle sud-est de la demeure, montrent qu'un pan de l'édifice s'est effondré au XIX^e-XX^e siècles : il a été remplacé par un mur en L (1,55 m x 1,52 m) qui forme l'angle sud-ouest de l'aile (D). Afin d'éviter de nouveaux désordres, un arc boutant a été tendu à l'aplomb de l'élévation sud entre les ailes (A) et (D).

Une première volée d'escalier conduit au palier qui dessert le premier étage. Par suite de l'effondrement de l'angle sud-est, la porte (P12) qui ouvrait sur la pièce orientale a été rabaissée et son piédroit droit remonté tandis que le plafond de charpente a remplacé une voûte d'ogives. À l'intérieur, la porte de communication (P13) a également été endommagée : un de ses piédroits est pris dans l'élévation nord de la cour tandis que l'autre est surmonté d'un coussinet en remploi. Elle ouvre sur une pièce surélevée de 0,15 m par rapport à la précédente. Les fenêtres qui l'ajoutent, ainsi que la cheminée et les placards adossés au mur de refend, semblent tous être des aménagements très récents⁶⁸. À l'extrémité ouest, une porte couverte d'un arc segmentaire, de calcaire, dont le seuil se situe à 0,80 m au-dessus du sol actuel, la reliait à l'étage (C1) du bâtiment attenant où son arrière voussure sert de placard. Avec les vestiges d'un fenestron chanfreiné, situé au-dessus de la fenêtre nord actuelle, elles montrent que les niveaux ont été modifiés à diverses reprises, perturbant les communications intérieures.

Le deuxième étage ce bâtiment (A), datable des aménagements opérés au XVII^e siècle, est aujourd'hui accessible depuis le 3^e étage de l'aile (C) par une porte à linteau droit à large chanfrein⁶⁹. Il ne se développe plus qu'au-dessus de la partie occidentale, jusqu'à l'aplomb de l'arc diaphragme, et se compose de deux pièces (A2 -22) équipées de fenêtres et d'une cheminée récentes. Avant l'effondrement, il se prolongeait au-dessus de la pièce est⁷⁰.

Le corps de bâtiment (D) qui délimite l'emprise de la maison vers l'est, est celui qui, dans son état actuel, offre les plus grands volumes : 13,50 x 5,50 m et 3,50 m de haut (fig. 9). Cependant, s'il conserve sa largeur d'origine, il a été remanié dans sa longueur, comme le montre l'élévation orientale de la salle (A0).

Au rez-de-chaussée, deux portails assurent les communications vers les cours. Un, couvert d'un arc segmentaire, ouvre sur la première cour⁷¹, tandis que le deuxième, élargi au XX^e siècle, dessert la seconde, à l'est (fig. 10). Une grande arcade segmentaire⁷², condamnée, et datable du XVIII^e siècle, montre que l'on communiquait également vers le nord, avec le 20 rue de la Capelle. Faiblement équipée, le corps de bâtiment (D) possède toutefois un accès à une citerne ménagée dans la cloison qui le sépare de la pièce (B0). De manière récurrente, la voûte en berceau, à 3,50 m de haut, en plein cintre remplace un plancher.

À l'étage, deux portes⁷³ ouvrent sur la galerie. Elles se logent sous deux grandes arcades segmentaires dont l'une cantonne une porte condamnée (P21). Dans son angle inférieur droit, cette dernière abrite une petite fenêtre à linteau droit et large chanfrein qui éclairait le rez-de-chaussée. Comme la porte (a12), elle est datable du XVII^e siècle.

À l'intérieur, ce niveau habité jusque récemment, a été totalement réaménagé aux XIX^e et XX^e siècles et notamment l'élévation sur la deuxième cour. De la pièce (D13), on accède au premier étage du bâtiment perpendiculaire (B1) par la porte de communication située à l'emplacement du conduit maçonné de la citerne. À l'opposé, la porte récente dessert la terrasse qui conduit dans l'arrière-corps. Cette dernière surplombe un niveau bas (comblé ?) masqué par un mur fait de tuf et de calcaire.

Le corps de bâtiment (B), de 7,50 m de long sur 4,50 m de large, définit la limite nord de la maison.

Son rez-de-chaussée était aveugle et seule une fenêtre, au XVII^e siècle, est venue l'éclairer, prenant le jour

67. Tel qu'on le trouve dans les ouvertures remaniées de l'étage du bâtiment (D) et aussi de la baie condamnée du rez-de-chaussée entre les pièces (C) et (B).

68. Des sondages restent toutefois à réaliser afin de préciser la chronologie de ces éléments architecturaux.

69. Elle renvoie à une typologie de baie également repérée à l'étage inférieur (baie chanfreinée condamnée de l'élévation nord) mais aussi au premier étage des édifices (C) et (D), dans des zones datables du XVII^e siècle.

70. Une porte condamnée et à peine visible depuis l'extérieur, assurait la communication vers cette pièce.

71. Un troisième, segmentaire, contigu au premier, desservait également la première cour. Pris sous la deuxième volée de l'escalier, il est condamné.

72. Elle est faite de courts claveaux de tuf maladroïtement agencés.

73. La première porte donne accès à la pièce (D11), la seconde, chanfreinée, et transformée en placard, à la pièce (D12).



FIG. 9. VUE INTÉRIEURE DE LA SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CORPS DE BÂTIMENT (D).
Cliché Françoise Galés.

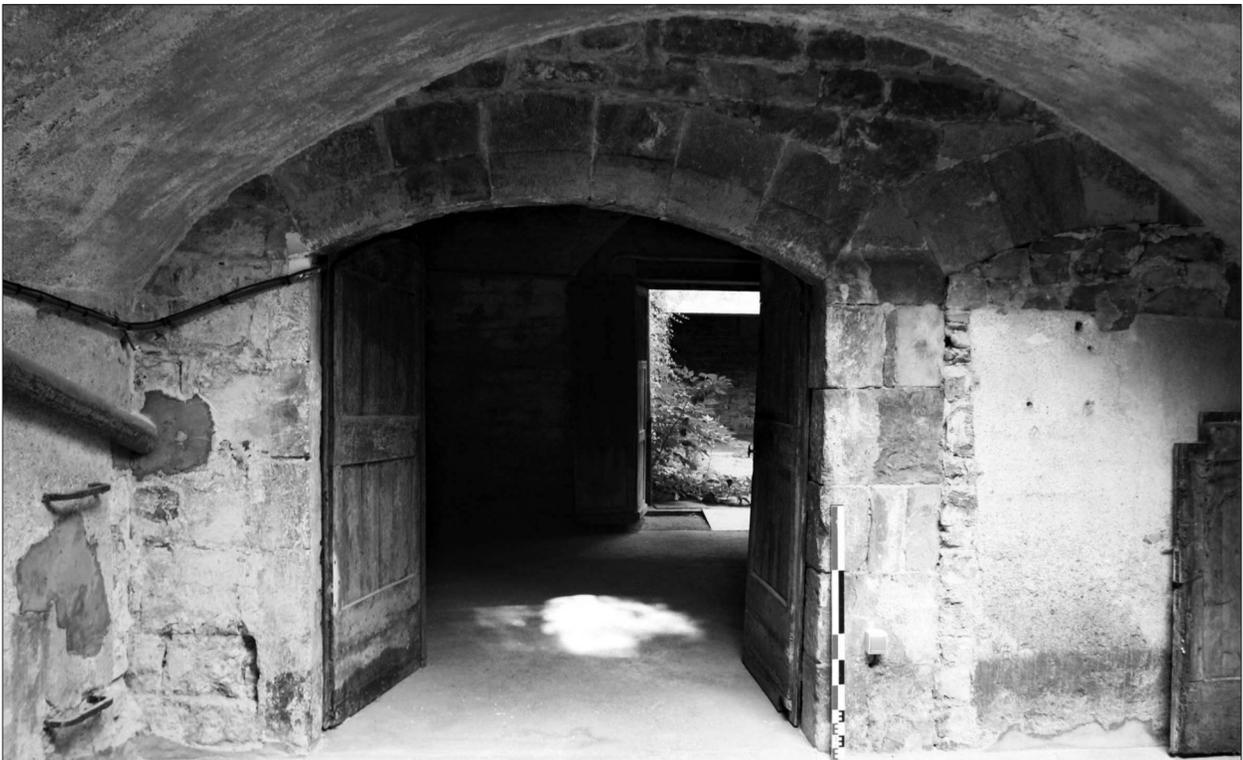


FIG. 10. VUE DES GRANDES ARCADES SEGMENTAIRES SUR COUR (BÂTIMENT D). *Cliché Françoise Galés.*

sur la cour, au sud. Condamnée aujourd'hui, elle conserve son encadrement en plein cintre et son appui buché, de grès ocre. Un accès au conduit de la citerne, logé dans la cloison⁷⁴ qui la sépare de la pièce contiguë (D0), lui donnait accès à l'eau.

Comme les autres pièces de la demeure, elle était originellement séparée de l'étage par un plancher de bois que remplacent une voûte d'arête à l'ouest, de 3,40 m de haut, et une voûte en berceau, de 3,15 m, à l'est. Faite au XVII^e siècle, la voûte en berceau s'arrime actuellement de part et d'autre de la porte par deux pierres en calcaire jaune alors que la voûte d'arête, plus tardive, mêle le tuf, à la naissance de la voûte, et le calcaire au-dessus. Leur construction a entraîné le rabaissement du niveau de sol comme le suggèrent les deux marches et l'extrados de la voûte de la citerne visible à l'est.

Au-dessus, le premier étage a été totalement dénaturé au XX^e siècle, notamment par l'ouverture de deux baies sur la cour et l'utilisation massive de béton. L'élévation sud conserve toutefois un placard couvert d'un arc en anse de panier, vestige du XVIII^e siècle (?) d'une communication avec le bâtiment (C). Une marche le conduit dans le bâtiment perpendiculaire (D), illustrant la différence des niveaux qu'impose l'adjonction des voûtes en rez-de-chaussée. Peut-être l'aménagement de la cuisine et les vestiges d'une gazinière et d'une hotte sur l'élévation ouest indiquent-ils la permanence de l'usage d'un conduit de cheminée dans le prolongement de celle du rez-de-chaussée, suggérant qu'une autre se situait à cet étage ?

La citerne, de faibles dimensions⁷⁵, se développe en sous-sol entre la porte et l'aplomb de la cloison orientale. Voûtée en berceau, elle est bâtie en pierres de taille régulièrement assisées qu'un enduit assurant son étanchéité couvre partiellement. On ignore aujourd'hui comment cette citerne était alimentée. Le sous-sol de la ville recèle de nombreuses nappes, fréquemment captées. Il est envisageable (de nombreux puits étant mentionnés aux abords de la maison⁷⁶), que cette dernière ait bénéficié d'une même résurgence ou captage.

À l'ouest se développe le corps de bâtiment (C), de 3 étages et de 8 m de long sur 5 m de large.

Avec ses 5 m de long et 3 m de large, son passage d'entrée occupe la majeure partie de l'espace. Il est couvert d'une voûte d'arête qui vient en partie masquer l'arrière-voûture de la porte, suggérant qu'il a été voûté dans un second temps.

Un mur de 0,70 m d'épaisseur l'isole de la pièce (C0) qui servait jusqu'à très récemment de cave à charbon. Hormis son angle sud-est qui forme un pilier soutenant la galerie supérieure (englobée dans l'élévation supérieure), ses aménagements, portes, fenêtres et voûtes, sont datables, comme la voûte du passage d'entrée, des XIX^e-XX^e siècles.

Il en est de même du premier étage qu'ajoutent deux fenêtres orientées vers la cour et une au-dessus de l'impasse. Un placard mural logé dans le mur sud, dans l'ébrasement intérieur d'une porte suggère qu'il communiquait avec le bâtiment (A).

Subsiste également une porte condamnée dans l'élévation ouest de la cage d'escalier, aux piédroits chanfreinés et s'achevant en congé dont le couverture a disparu. Elle donnait accès à la parcelle voisine et trahit des aménagements datables du XVII^e siècle.

Le deuxième étage, (C2), observe une structuration identique à celle du premier, y compris la porte de communication, au sud, de grès, à large chanfrein et à linteau droit.

L'étage de combles du bâtiment (C) couvre la totalité du corps de bâtiment ouest et se prolonge pour couvrir une partie du bâtiment sud. Une petite fenêtre l'éclaire ; couverte d'un arc en plein cintre, elle est équipée d'un volet et prend le jour au-dessus de l'impasse. Ce niveau montre un parement constitué de moellons de calcaire bleu-gris régulièrement assisé, de module moyen : sa mise en œuvre diffère de celle des parties basses de l'édifice, où les moellons apparaissent plus régulier, et est probablement plus tardive.

Sa charpente à un pan, à faible pente, bien que récente, rappelle en revanche une technique mise en évidence à Montpellier⁷⁷ : elle est formée de pannes posées sur la crête des murs d'enveloppe et dépourvue de poinçons et de contrefiches.

74. Elle est bâtie en moellons de calcaire régulièrement assisés, dont la régularité est rompue par les deux arcs de décharge qui affleurent au sol et qui sont situés de part et d'autre du conduit.

75. Elle mesure approximativement 3,30 m x 4,10 m.

76. Notamment dans le procès des condamnés à mort, A.M. Millau, FF 31, D. REY, *Le pont vieux...*, p. 47.

77. Bernard SOURNIA et Jean-Louis VAYSETTES, *Montpellier, la demeure médiévale*, Imprimerie nationale, 1991, p. 38.

La demeure sur cour du Moyen Âge

Un portail d'entrée ménagé à l'extrémité d'une impasse donne accès à la demeure (fig. 11). Couvert d'un arc brisé à arêtes vives, il est formé de pierres de calcaire gris-bleu, d'une très grande sobriété selon une forme rare à Millau, datable du XIII^e siècle, qu'un enduit interdit de décrire plus avant. Il possède deux battants tenus par des gonds dont un médiéval, logé dans l'ébrasement intérieur gauche, à la naissance de la voûte du porche. Un trou barrier permettait de faire coulisser une barre derrière eux, et ainsi de clore le portail.

Ménagé dans le corps de bâtiment (C), ce portail desservait le porche conduisant à la cour (fig. 12). Avant l'aménagement tardif de la pièce (C0), un vaste espace de 8 x 5 m environ, couvert d'un plafond de charpente, occupait toute la profondeur du corps de bâtiment. Deux petites niches jumelles l'équipent, sur son élévation intérieure ouest, probablement destinées à déposer les luminaires, le jour pénétrant peu dans cet espace. La niche contiguë, d'un mètre de large, couverte d'un arc segmentaire, présente des caractères identiques aux grandes arcades, à arc extradossé et de calcaire. Peu profonde, elle est peut-être le vestige d'un passage condamné vers la maison attenante à l'ouest.

À l'instar d'autres demeures patriciennes de l'architecture médiévale languedocienne et notamment montpelliéraine, cet espace formait peut-être une loge à fonction d'apparat⁷⁸ ; elle ne transparaît nullement ici, où frappe l'absence de toute décoration sculptée ou peinte. Mais cette tendance à la sobriété caractérise l'ensemble de la maison comme l'architecture civile et religieuse millavoise et ne semble pas pouvoir constituer un critère discriminant.

La cour, mentionnée dès le début du XIV^e siècle, forme le pivot de la demeure. Là, de grandes arcades desservent les bâtiments qui la bordent : trois portails couverts d'arcs segmentaires donnent accès aux pièces sud (A0) et est (D0), un portail en plein cintre, la pièce nord (B0). On observe un caractère standard, notamment des arcades segmentaires, qui confère à l'ensemble une grande austérité. Chaque ouverture est élevée exclusivement en calcaire gris, identique au parement, présente une arcature extradossée et un encadrement à arêtes vives, caractéristiques des édifices tels que la tour carrée des rois d'Aragon (datable du dernier tiers du XII^e siècle), l'église Notre-Dame de l'Espinasse (consacrée en 1095) ou nombre de demeures des XIII^e-XIV^e siècles et dont le profil est ici attribuable au milieu du XIII^e siècle.

C'est une architecture fonctionnelle où seule se distingue à peine, par son ouverture en plein cintre, la pièce (B0), au nord.

Des espaces intérieurs liés au commerce et à l'artisanat

À n'en pas douter, les deux pièces qui se succèdent au rez-de-chaussée des corps de bâtiment (A) et (D), étaient destinées au stockage et aux activités commerciales du propriétaire (fig. 13).

Une grande arcade (a1 : 2,20 m ht x 2 m L), soigneusement appareillée, desservait le premier niveau du corps de bâtiment (A). Cette grande pièce de 62m² est coupée à peu près en son milieu par un arc diaphragme au profil brisé, tendu entre les murs sud et nord. Il portait un plancher et formait, comme à Montpellier, un *méjean* ouvert en arc diaphragme⁷⁹, forme employée couramment à Millau comme dans les environs⁸⁰, dès le XIII^e siècle. Elle n'était éclairée que par deux fenestrons ménagés dans son élévation sur cour, que des volets fermaient. Ils apportaient une faible luminosité que l'installation de l'escalier a achevé de réduire. Une chaîne d'angle au nord-est, prise sous l'escalier, montre qu'elle était liée à l'aile (D), avant que l'angle sud-ouest de cette dernière ne vienne empiéter sa superficie d'origine, modifiant son ordonnancement intérieur.

78. B. SOURNIA et J-L. VAYSETTES, *Montpellier, la demeure médiévale...*, p. 63, 91.

79. B. SOURNIA et J-L. VAYSETTES, *Montpellier, la demeure médiévale...*, p. 41-48.

80. Saint-Caprazy, com. Saint-Félix de Sorgues (Aveyron), Saint-Affrique (Aveyron).



FIG. 11. VUE DE L'ENTRÉE DE LA DEMEURE DEPUIS LA RUE DE LA CAPELLE.
Cliché Françoise Galés.



FIG. 12. VUE DE LA COUR DEPUIS LE PORCHE. *Cliché Françoise Galés.*

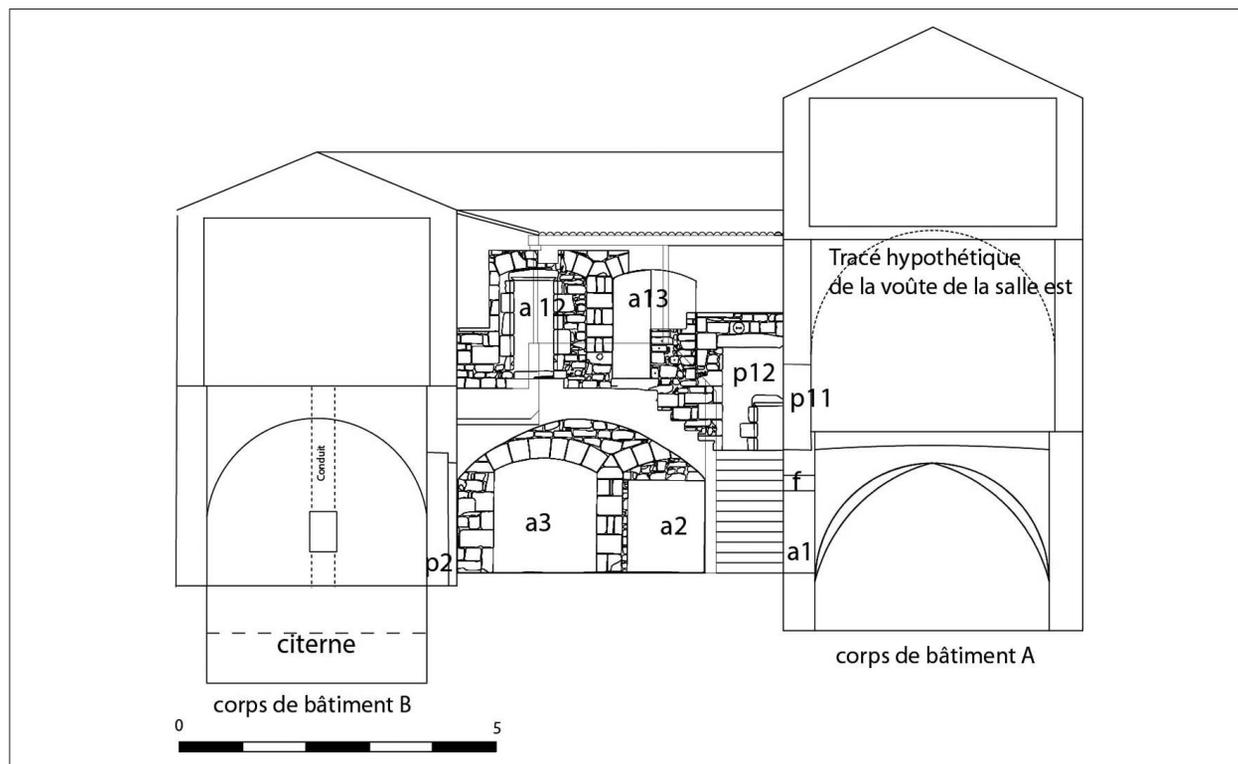


FIG. 13. RESTITUTION EN COUPE DE L'ÉLEVATION SUR COUR. (a : arcade ; p : porte).
Relevé et dessin Baptiste Quost.

Deux grandes arcades segmentaires (a2-3) identiques à la précédente ouvraient sur la pièce (D0), de 74 m², depuis la cour. Elles partagent un piédroit commun suggérant que l'espace intérieur était séparé par une cloison légère, probablement faite de bois et de plâtre, qu'aucun autre élément intérieur ne vient confirmer, le sol étant entièrement bétonné. Elles étaient closes par des vantaux articulés sur de petits gonds dont certains toujours visibles à proximité de la feuillure⁸¹. Un autre portail probablement segmentaire⁸², assurait la communication avec la seconde cour, à l'est (fig. 10).

À l'intérieur, la pièce semble dépourvue de baies. Elle est en revanche équipée de petites niches doubles médiévales (n2-3), comparables à celles de la loge, percées sur l'élévation est et d'un accès à la citerne, en face, sur son élévation ouest.

Ensemble, ces deux pièces s'articulent en L autour de la cour intérieure. Ouvert sur la cour par trois arcades segmentaires, l'espace intérieur disposait des divisions qu'elles induisent mais qu'aucun vestige archéologique ou description ne nous permet aujourd'hui d'appréhender plus avant.

Pourtant, au-delà de la fonction de stockage à laquelle sont généralement affectés ces niveaux bas, et en connexion avec la loge, on peut ici émettre l'hypothèse que les propriétaires de la maison exerçaient ici leur activité, en lien avec la transformation de la peau, consommatrice d'eau, bien que les premiers gestes du tanneur aient été réalisés hors les murs. Ils y commerçaient aussi sans doute, le premier comme tanneur et cordonnier, le second ayant eu une importante activité de négoce dans la draperie, nécessitant d'importants espaces de stockage.

81. Le gond du bas du piédroit sud, pris dans le sol actuel, montre, comme dans la pièce précédente, que son niveau était plus bas, probablement du fait du dénivelé comme on peut le voir dans la cour de la maison voisine, 20 rue de la Capelle.

82. D'après l'ancien propriétaire, M. Vaissettes (né en 1929), il a été percé dans les années 1960, comme celui qui ouvre sur le corps arrière et remplace tous deux des grandes arcades comparables à celles de la cour.

83. Le conduit d'évacuation des fumées était quadrangulaire, comme le montre la réserve ménagée dans la voûte.

La pièce (B0) : cuisine ou local commercial ?

Si la majorité des ouvertures du rez-de-chaussée sont couvertes d'un sobre arc segmentaire, c'est une large porte couverte d'un arc en plein cintre (2 m ht x 1,30 m L) qui dessert la pièce (B0) nord. Elle conserve dans son ébrasement intérieur, couvert d'un arc segmentaire, les vestiges de gonds ménagés dans des logettes, montrant qu'elle possédait deux petits battants qui se logeaient de part et d'autre, dans l'ébrasement intérieur.

Elle dessert une pièce quadrangulaire de 34 m². À l'intérieur, une cheminée occupait la presque totalité du mur pignon ouest (fig. 14) : l'empreinte du manteau permet d'estimer la taille du foyer à 2 m de largeur environ. Adossée, elle conserve le corbeau d'un jambage, une tablette latérale, tous deux de grès et très simplement moulurés, ainsi qu'un chapiteau (de marbre ?), décoré de feuilles lisses se recourbant légèrement aux angles du tailloir, d'influence cistercienne, et débutant au-dessus d'un abaque orné d'un tore (fig. 15). Le contre-chœur courbe et le fantôme de la hotte suggèrent que la cheminée était de forme conique⁸³, à l'instar de celle de l'abbaye de Sénanque datée du XII^e siècle⁸⁴. Cette forme de foyer caractéristique de l'époque romane, nécessitant une mise en œuvre de haute technicité, pourrait indiquer une construction antérieure au milieu du XIII^e siècle.

Un accès à la citerne, dont l'encadrement est remanié, occupe l'élévation opposée. Il s'ouvre sur un conduit quadrangulaire régulièrement maçonné, interrompu par une margelle circulaire. Deux pièces de bois ménagées de part et d'autre du conduit, à un mètre de la margelle, tenaient probablement l'axe permettant de manœuvrer la corde et son seau. Rares sont les dispositifs de cette qualité conservés à Millau. En outre, non seulement son conduit maçonné s'ouvre sur la pièce contiguë (D0), mais il se développe jusqu'au premier étage où une même disposition pouvait probablement s'observer⁸⁵. Il permettait ainsi une distribution d'eau sur deux niveaux et plusieurs pièces distinctes, signalant une recherche manifeste de confort.

Associées, citerne et cheminée, forment des éléments rares de l'architecture urbaine, en particulier la cheminée en rez-de-chaussée. Elles offrent à la demeure un caractère cossu, malgré l'ambiance austère et dépourvue de toute décoration qu'elle affecte aujourd'hui. Avec la cuisine que l'on situe le plus souvent en rez-de-chaussée, elles pouvaient également servir aux activités artisanales, les tanneurs ayant besoin d'eau chaude pour exercer leur métier. Ou bien encore, tant il est difficile de les rattacher à un usage défini, artisanal ou domestique, à agrémenter une pièce à vocation marchande, une boutique de négociant, celle où ce dernier pourrait recevoir et commercer, ménagée immédiatement à côté du passage d'entrée et de la loge d'apparat. Mais le cloisonnement des fonctions se justifie-t-il alors au XIII^e siècle ?

Degré, galerie et étages

L'escalier d'origine se situait très certainement dans la ligne de foulée de l'entrée, à son emplacement actuel, les ouvertures du rez-de-chaussée n'offrant aucune autre possibilité. Adossé au bâtiment (A), il conduisait au palier actuel, desservant les deux portes perpendiculaires (P11-12), ainsi que la galerie.

Un piédroit commun aux deux portes forme l'angle sud-est du bâtiment. Il est équipé de gonds ménagés de part et d'autre, dont un caractéristique des productions du Moyen Âge. Un effondrement, que des désordres dans les élévations attestent encore, a privé la porte sud (P11) de sa hauteur initiale. Elle dessert le premier étage du bâtiment (A) divisé en deux espaces par un mur de refend porté par l'arc diaphragme du rez-de-chaussée. Deux branches de tuf venant reposer sur des culots lisses simplement moulurés et fixés aux extrémités du refend (fig. 16), montrent que la pièce (A12) était voûtée d'ogives stylistiquement datables du XV^e siècle. Mais le culot englobé dans le parement intérieur et la fenêtre qui l'ajoute au sud, confirment la reprise complète de l'élévation sur cour dès ce niveau. Et si la pièce se prolongeait vers l'ouest, on ignore sous quelle forme, les aménagements récents ne permettant aucune observation satisfaisante⁸⁶.

84. Anne-Laure NAPOLÉONE, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, M.S.A.M.F.*, Hors Série, 2002, p. 241.

85. Une porte de communication occupe aujourd'hui cet emplacement, suggérant que l'on a préféré ménager cette dernière en un endroit préalablement percé.

86. Une cheminée datable du XIX^e-XX^e siècle, occupe la totalité du refend.

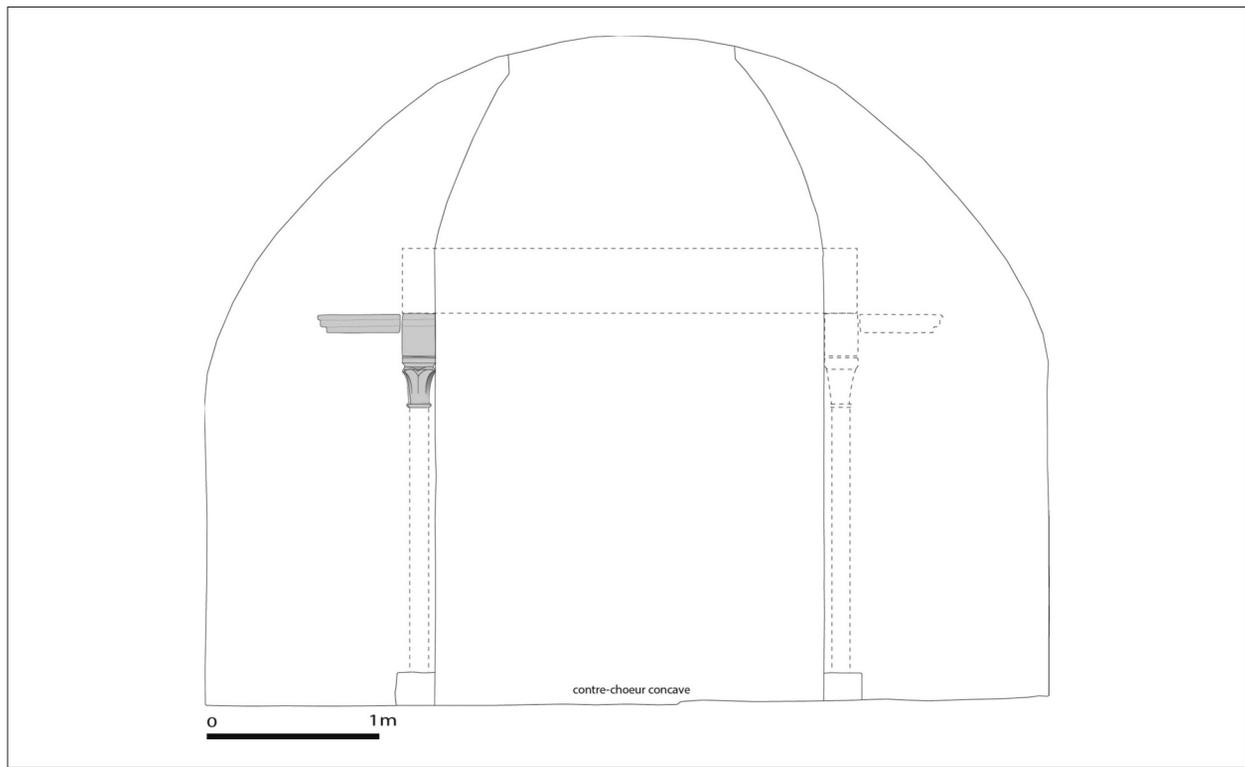


FIG. 14. VUE DU PIGNON OUEST PORTANT LA CHEMINÉE, DANS LE CORPS DE BÂTIMENT (B).
Relevé et dessin Baptiste QUOST.



FIG. 15. VUE DE DÉTAIL DU CHAPITEAU, DE LA TABLETTE ET DU CORBEAU DE LA CHEMINÉE.
Cliché Françoise Galés.



FIG. 16. VUE DU CULOT DE LA PIÈCE ORIENTALE DU 1^{er} ÉTAGE
DU CORPS DE BÂTIMENT (A). *Cliché Françoise Galés.*

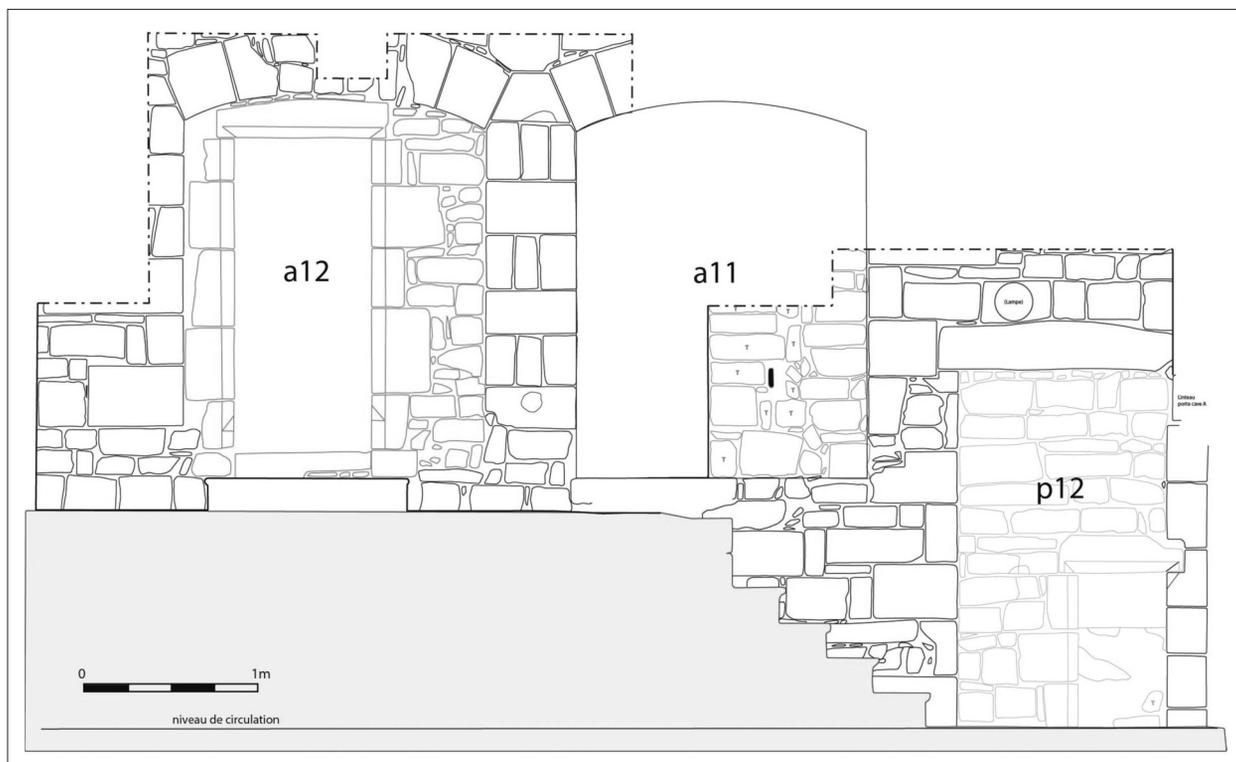


FIG. 17. ÉLÉVATION SUR COUR DU CORPS DE BÂTIMENT (D), 1^{er} ÉTAGE.
Relevé et dessin Baptiste Quost.

À l'est s'élève une large et haute porte à linteau droit, (P12 : 2 x 1,20 m), faite de pierre de taille de calcaire gris-bleu et dépourvue de chanfrein. Son linteau, cassé⁸⁷, repose de part et d'autre sur les piédroits qu'elle partage avec les baies contiguës : au nord, il prend appui à mi-hauteur du piédroit qui porte l'arcade segmentaire (a11), et au sud, sur celui de la porte (P11). Elle desservait une grande pièce de dimensions identiques à celles du bas, et les plus imposantes de la demeure avec ses 74m².

Deux grandes baies segmentaires hautes de 2 m et larges de 1,70 m chacune (fig. 17) apportaient une profusion de lumière, contrastant avec la pénombre des espaces inférieurs. Presque identiques aux grandes arcades du rez-de-chaussée et appartenant à la même campagne de construction, elles sont moins hautes et légèrement plus étroites que ces dernières. Si leur appui, à 1,50 m au-dessus du seuil de la porte, les apparente à des fenêtres, la forme de leur couverture surprend. Peu d'ouvertures il est vrai, sont conservées à l'étage à Millau ; ce sont majoritairement des fenêtres géminées couvertes d'arcs en plein cintre ou des croisées. Or, ces ouvertures, dont l'ébrasement intérieur est comblé tout ou partie⁸⁸, apparaissent dépourvues de toute décoration, voire de fermeture. Forment-ils des encadrements dans lesquels auraient été insérées des fenêtres ? De tels exemples nous manquent localement. Forment-elles des arcades ouvertes sur la cour ouvrant sur une loge d'étage, comme au palais du Bargello à Florence ou dans des demeures patriciennes de Montpellier⁸⁹ ? La galerie qui court en contrebas, doublant de ce fait la circulation, semble le contredire. Le manque de savoir-faire des artisans ne peut être à l'origine de cette réalisation qui relève davantage d'un parti-pris, difficile à appréhender aujourd'hui.

Rien ne subsiste plus de l'élévation orientale : les fenêtres sur cour sont modernes. En revanche, on accédait probablement à la citerne, autre signe de confort et de luxe apporté à l'aménagement intérieur.

S'il paraît difficile, en l'état de nos connaissances, d'identifier la fonction de cette pièce, son accès dans le prolongement du portail d'entrée, sa situation prééminente, ses ouvertures et ses dimensions imposantes, en font sans doute un espace d'apparat. S'ils évoquent les loges d'étage des hôtels patriciens, ils rappellent aussi les grandes salles, ou *aula*, par analogie des palais et autres demeures patriciennes conservés. Faute de données archéologiques plus précises, nous pourrions également situer cette dernière en (C1), les grandes salles se situant parfois à l'opposé de l'escalier, prenant alors ici le jour sur la cour et non pas sur la rue, la demeure s'élevant en cœur d'îlot.

Le corps arrière : une demeure à corps unique

Comme le montre la documentation, un corps arrière complète l'ensemble décrit au milieu du XV^e siècle comme un « *hostal* » avec étable et grenier à foin⁹⁰.

Il présente un type de construction des plus élémentaire : un corps unique composé de deux niveaux planchés (fig. 18). Cantonné sur trois de ses faces par des bâtiments plus récents, il s'ouvrait au sud sur une cour close par un portail dont rien ne permet de préjuger de l'état médiéval.

Le rez-de-chaussée est aujourd'hui un espace quadrangulaire de 7,50 x 4 m qui ne correspond pas aux dimensions d'origine, l'élévation sud ayant été réduite postérieurement, peut-être suite à un effondrement. On y accède depuis la cour par un portail qui remplace une grande arcade segmentaire⁹¹. À l'intérieur, l'espace est couvert d'un plafond charpenté formé de 8 solives. Une fenêtre quadrangulaire haute, ouverte à l'est, l'éclaire.

Depuis la terrasse, une porte percée sur le mur pignon nord, dessert l'étage⁹². Si un linteau de bois remplace son couverture d'origine, les piédroits et arrière-vousure, sont identiques à ceux de la demeure sur cour : de calcaire gris et à arêtes vives, segmentaires. Deux gonds et un trou barrier (condamné) montrent qu'on pouvait la clore fermement.

À l'intérieur, c'est sur l'élévation orientale que se concentrent les aménagements tels que grand placard et cheminée adossée (fig. 19). Le placard, qui s'ouvre à une trentaine de centimètres du sol, forme un renforcement

87. Sa cassure résulte encore de l'effondrement qui a occasionné les principales reconstructions de cette partie de la demeure.

88. L'arcade sud conserve des traces d'enduits peints rouges sur son piédroit nord et, celle du nord, des gonds ménagés contre sa feuillure. Comme le suggère la cassure de la pierre dans laquelle l'un d'eux a été enchâssé, ils ont été ajoutés dans un second temps.

89. B. SOURNIA et J-L. VAYSETTES, *Montpellier, la demeure médiévale...*, p. 68.

90. A.M. Millau, cc 243, 2^e inventaire.

91. D'après l'ancien propriétaire, M. Vaissettes (né en 1929), il a été percé dans les années 1960 et remplace une arcature comparable à celles de la cour.

92. L'état de son plancher le rend impraticable.

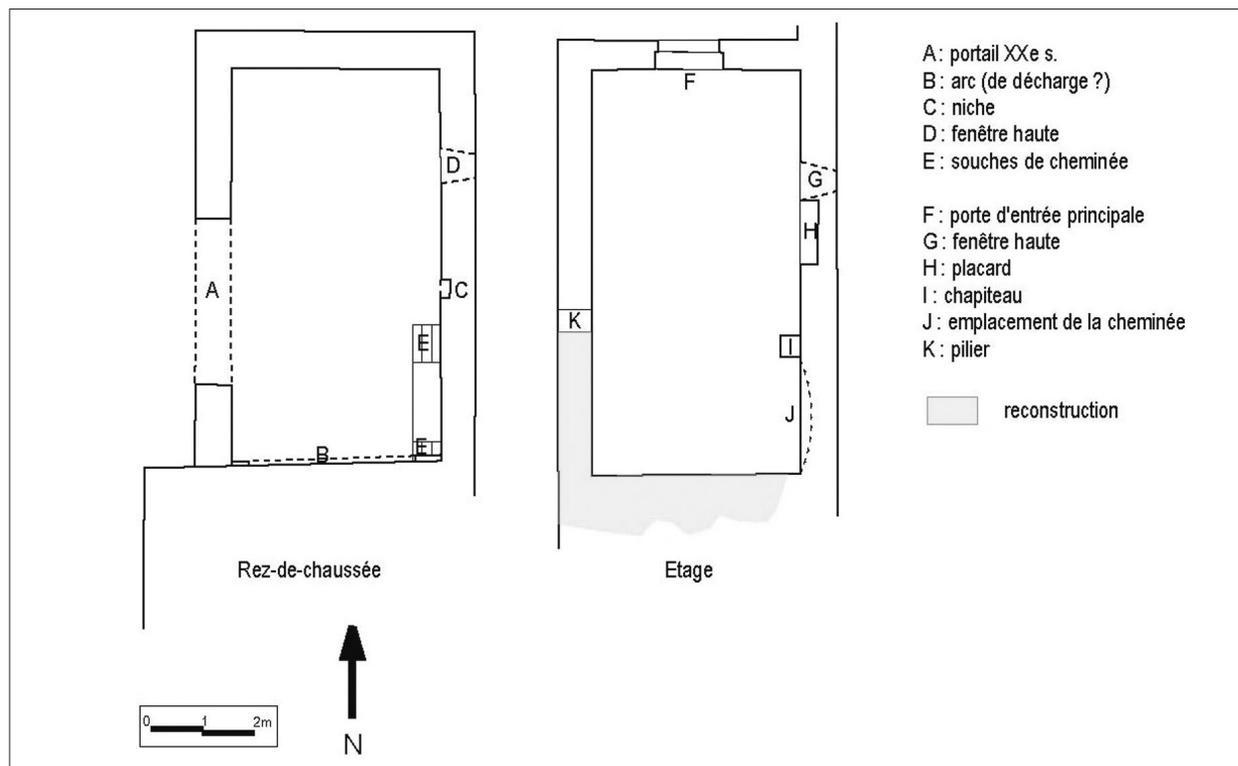


FIG. 18. PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET DE L'ÉTAGE DU CORPS ARRIÈRE. *Relevé et dessin Françoise Galès.*



FIG. 19. VUE INTÉRIÈRE DE L'ÉLEVATION ORIENTALE DE L'ÉTAGE DU CORPS ARRIÈRE. *Cliché Françoise Galès.*



FIG. 20. VUE DE DÉTAIL DU CHAPITEAU, DE LA CHEMINÉE. *Cliché Françoise Galès.*

couvert d'un arc en plein cintre constitué de dalles de grès, dont l'encadrement déborde légèrement par rapport au nu du mur. Il est muni d'une feuillure permettant de le clore par une paire de volets ou un volet unique. Les rainures réservées entre les assises servaient à encastrer les planches de trois étagères destinées à accueillir divers objets d'usage quotidien et que la proximité de la cheminée rendait peut-être nécessaires. Dans cette pièce principale, il pouvait également accueillir des ustensiles de cuisine, voire de la nourriture.

Comme pour la cheminée du rez-de-chaussée de la maison sur cour, il ne subsiste plus que le chapiteau du piédroit de gauche de la cheminée, ainsi que la console qui portait sans doute le linteau de bois soutenant la hotte. Un décor feuillagé court sur les trois faces de la corbeille, ornées de feuilles à cinq folioles en relief évoquant celles de marronniers. Elle est prise entre un tailloir plat et un astragale prononcé, au profil symétrique (fig. 20) et montre de nombreuses traces d'outil. L'ensemble, datable de la fin du XIII^e ou de la première moitié du XIV^e siècle, reposait sur des colonnettes qui ont disparu mais dont les bases très endommagées subsistent. Deux consoles portaient la souche de cette cheminée. Elles sont composées d'un jeu de corbeaux en quart de rond engagés dans le mur, formant un encorbellement relié par un arc segmentaire visible depuis le rez-de-chaussée (fig. 21). Au sud, il est en partie pris dans l'élévation, témoignant que l'édifice se prolongeait au-delà, dans une maison construite postérieurement.

Cet étage prenait le jour à l'ouest, au-dessus de la cour par une baie couverte d'un linteau de bois reposant sur des piédroits de grès ocre jaune, et une autre, comblée, qui ne laisse apparaître qu'un appui de grès ocre. Percées sur une élévation faite de moellons de grès et de calcaire tout venant⁹³, elles portent les caractères de l'Ancien Régime. L'ensemble remplace une élévation en pans de bois que suggère le pilier de calcaire maçonné, pris dans la maçonnerie.

Mentionnée parmi les biens d'Huc Oliver, dès le début du XIII^e siècle cette maison à corps unique et pan de bois, se démarque de la maison sur cour patricienne : elle forme un bâtiment annexe qui a peut-être été associé immédiatement à la demeure sur cour. Comme le suggèrent la cheminée et l'élévation ouest, elle a été modifiée dès la fin du XIII^e ou le début du XIV^e siècle, sans que l'on puisse en déterminer précisément l'ampleur, faute de données archéologiques plus précises.

La demeure sur cour résulte d'une construction probablement réalisée dans la première moitié du XIII^e siècle, autour d'une cour, à l'extrémité d'une impasse, et à laquelle s'adjoint un bâtiment annexe. Comptant deux niveaux, la première apparaît isolée, protégée, échappant au regard extérieur tandis que la seconde, également de deux niveaux, s'ouvre davantage vers l'extérieur.

En rez-de-chaussée s'organisait l'activité commerciale avec une loge largement ouverte sur la cour principale, des pièces dévolues au stockage et sans doute au travail. Elle alliait ainsi les fonctions de cour d'entrée et de service. Avec le corps arrière s'offrait un espace destiné aux animaux. Comment ne pas relier ce niveau bas à l'activité de négoce de Johan Mayrueys qui nécessitait de vastes espaces de stockage mais aussi animaux et charriots pour les transporter ? De même, l'accès à la deuxième cour reliant l'ensemble à l'église Notre-Dame et à la place principale ? C'est là que se tenaient un marché hebdomadaire et plusieurs foires annuelles, dont trois d'entre elles concédées par le roi Charles VII en 1437. Cette situation conférait un emplacement stratégique à la demeure, située à proximité immédiate d'un centre de distribution, qui a peut-être entraîné une spécialisation des espaces, la cour principale conservant la fonction de réception tandis que la seconde se voyait dévolue à la marchandise.

L'escalier prenait place dans la cour centrale. Élément prestigieux de la demeure, il se situait directement dans la ligne de foulée de l'entrée, dans une mise en scène soignée, conduisant à l'étage noble, au niveau résidentiel. Faute d'archives et de vestiges archéologiques plus nombreux, la distribution, le nombre et la fonction des appartements qui s'enchaînent à l'étage nous demeurent inconnus, y compris la salle voûtée d'ogives, seul élément attribuable à Johan Mayrueys au XV^e siècle. En revanche, les maigres indices dont nous disposons indiquent, dès le XIII^e siècle, une recherche de qualité, voire de luxe revendiqué sans doute par les propriétaires successifs dont le parcours au sein des institutions communales montre l'ambition.

Une galerie ménagée en surplomb au-dessus de la cour les longeait et reliait les différents corps de la demeure, isolant les pièces les unes des autres, formant un autre des paradigmes de la demeure sur cour⁹⁴. La formule

93. Elle est faite, en partie basse et sur l'élévation, de moellons de calcaire gris-bleu, régulièrement assisés.

94. Cette formule employée dans l'hôtel Sambucy-de-Miers, datable du XVII^e siècle, mais élevé sur un modèle médiéval, se perpétue également dans des constructions plus modestes, au XVII^e siècle, rue du Barry, dans le faubourg éponyme, ou au n° 35 de la rue Droite.



FIG. 21. VUE INTÉRIEURE DU REZ-DE-CHAUSSÉE ORIENTAL DE L'ÉTAGE DU CORPS ARRIÈRE. Cliché Françoise Galès.

degré et galerie se perpétua et, adossés au corps de bâtiment principal, ils desservent également dans l'architecture rurale caussenarde, les niveaux résidentiels qui surmontent les bergeries⁹⁵.

Dans le détail de la construction, c'est à l'aire montpelliéraine que l'on fait encore référence en adoptant le *mejean* à arc diaphragme. Il est d'un usage courant à Millau⁹⁶. Il l'est également dans les édifices élevés par les Templiers sur le causse du Larzac dès le XIII^e siècle⁹⁷, jusque dans l'architecture vernaculaire où il semble être la marque de construction des bergeries caussenardes jusqu'au début du XX^e siècle.

Si les matériaux de construction ne sont que rarement mentionnés dans les documents d'archives, le bois apparaît fréquemment dans la construction : certains escaliers, galeries, plafonds ou encore élévations en conservent les traces. Ainsi, sur la place principale, des piliers de bois soutenant la maison d'un consul, Arnaud Bonami, un pair de Johan Mayrueys, ne sont remplacés qu'en 1459, incapables de soutenir le poids de la nouvelle construction de pierre⁹⁸.

Quant au calcaire gris-bleu, froid, gélif, employé tant dans le parement que pour les encadrements des baies, extradossées et sans chanfrein, il caractérise la construction du XII^e au XIV^e siècle. D'extraction locale, il permet sans doute de moindres coûts, mais aucune recherche esthétique ou décorative et il n'autorise que de simples moulures sur de rares bandeaux décoratifs en façade sur rue. On lui préfère parfois le tuf, pour les voûtes et le grès, pour les éléments de cheminées et pour les encadrements⁹⁹, surtout à partir du XVII^e siècle. L'austérité semble ainsi le maître mot de l'architecture civile (mais aussi religieuse) de Millau.

95. Un auvent, le « *balet* », précède parfois aussi l'entrée.

96. Il est employé notamment au n° 50 de la rue Peyrollerie et au n° 3 de la rue de Jumel.

97. C'est notamment le cas pour la commanderie de Sainte-Eulalie de Cernon sur le causse du Larzac.

98. J. ARTIÈRES, *Millau à travers les siècles...*, p. 120. La demeure subsiste aujourd'hui encore, au n° 2-3 de la place Foch, et conserve une élévation sur deux étages que soulignent des cordons d'appui régnant, au-dessus de grandes arcades au profil légèrement brisé.

99. Seule la tour des rois d'Aragon et quelques rares ouvertures de prestige (portail de l'hôtel de Gualy), emploient un grès clair de provenance inconnue, pour les encadrements.

Avec un matériau, des usages et un savoir-faire local, dans laquelle sourd une forte influence méditerranéenne, voire montpelliéraine, la demeure du n° 12 rue de la Capelle, qualifié « *d'hospitium* » au début du XIV^e siècle, appartient aux grandes demeures patriciennes à cour distributive du Midi à laquelle on peut adjoindre le bâtiment annexe. En présentant les principaux caractères, et associant lieu de résidence et lieu travail, elle forme sans doute pour ses détenteurs, de riches marchands, un marqueur social indispensable à leur ascension au sein de la ville et de ses institutions communales, à laquelle Huc Olivier mais surtout Johan Mayrueys sont parvenus. Une des demeures les plus fortement taxées au milieu du XV^e siècle, elle apparaissait sans doute comme l'une des plus fastueuses de la ville, illustrant la montée en puissance et la réussite d'un groupe social entre le XIII^e et le XV^e siècle.

Manque toutefois à cette demeure patricienne l'un de ses attributs majeurs, la tour, que les textes mentionnent occasionnellement, sans les situer. Sa chute aurait-elle entraîné les désordres observés de façon récurrente dans l'angle sud-est de la demeure ?